

02 juil 2019 -23:43

Versements anticipés

Les contribuables habitués à effectuer des versements anticipés ne recevront pour l'échéance du 10 juillet prochain exceptionnellement pas d'avis de paiement pour des raisons techniques. Ils devront effectuer spontanément leur paiement sur le compte BE61 6792 0022 9117 en mentionnant la communication reprise sur l'avis de paiement leur envoyé en avril 2019.

Les contribuables habitués à effectuer des versements anticipés ne recevront pour l'échéance du 10 juillet prochain exceptionnellement pas d'avis de paiement pour des raisons techniques.

Ils devront effectuer spontanément leur paiement sur le compte BE61 6792 0022 9117 en mentionnant la communication reprise sur l'avis de paiement leur envoyé en avril 2019.

SPF Finances
North Galaxy
Boulevard du Roi Albert II 33/70
1030 Bruxelles
Belgique
<http://finances.belgium.be>

Florence Angelici
Porte-parole (FR) SPF Finances
+32 470 775 728
florence.angelici@minfin.fed.be

Francis Adyns
Porte-parole (NL) SPF Finances
+32 470 76 22 44
francis.adyns@minfin.fed.be